



ARRÊTÉ DU MAIRE
2025 - 10

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
SUR LA COMMUNE DE POILLEY
(rue de l'Abbaye)**

Le Maire de POILLEY

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la route,
- Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment le livre 1, 1^{ère} et 4^{ème} et 8^{ème} parties et ses arrêtés modificatifs,

Considérant la demande en date du 7 mars 2025 par laquelle l'EURL Drabek sollicite un arrêté de circulation pour la pose d'une chambre L1C pour l'entreprise Orange entre le 17 mars 2025 au 16 avril 2025, sis rue de l'Abbaye sur la commune de Poilley.

A r r ê t e

ARTICLE 1 : Circulation modifiée

La chaussée sera rétrécie au niveau des travaux, sur la rue de l'Abbaye 50220 Poilley.
Un sens alterné par feux tricolores ou manuellement sera également mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 2 : Stationnement interdit

Pendant le déroulement du chantier, le stationnement sera interdit au niveau des travaux, suivant l'avancement du chantier.
Cette interdiction ne concerne pas les véhicules de l'entreprise et les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 : Les dispositions prévues aux articles 1 et 2 sont applicables pendant le déroulement du chantier soit du 17 mars 2025 au 16 avril 2025.

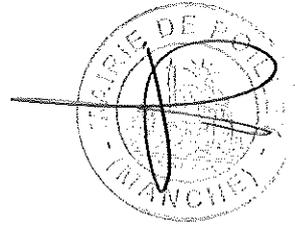
ARTICLE 4 : Signalisation

La matérialisation des interdictions sera assurée par et aux frais de l'entreprise et sous sa responsabilité. L'entreprise se charge de l'affichage du présent arrêté à proximité du chantier.

ARTICLE 5 : Chargés d'exécution

M. le Maire de Poilley et les services de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait et délivré à
Poilley, le 11 mars 2025
Le Maire, M. Pierre-Michel VIEL



Ampliations destinées à :

Monsieur le Sous-préfet d'Avranches
Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Ducey
Monsieur le Chef de Centre de Secours de Ducey
Monsieur Yannick Girardot de l'entreprise DRABEK